

(N^o 32.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1863-1864.

Projet de Loi qui autorise la remise des droits d'entrée dus sur 69,000 kilogrammes de sulfate de soude, formant la cargaison du bateau *la Force*.

(Voir les Nos 12 et 45 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Gouvernement est autorisé à accorder la remise des droits d'entrée dus sur les 69,000 kilogrammes de sulfate de soude formant la cargaison du bateau belge *la Force*, déclarés en transit et qui ont été perdus par suite de l'immersion de ce bateau en rade d'Anvers, le 6 mars 1863.

Bruxelles, le 8 mars 1864.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,

(Signé) VANHUMBÉCK.

L. THIENPONT.